

## COMMUNIQUÉ

### **SOUTIEN AUX DEUX SYNDICALISTES INTERPELLÉS À SAINT-DENIS !** **RV le vendredi 29 avril à 13h devant le tribunal de Bobigny**

Le jeudi 28 avril, quelques centaines de manifestants et manifestantes ont bloqué le port de Gennevilliers, à l'occasion d'une action menée pacifiquement dans le cadre du mouvement en cours contre le projet de loi travail, dite loi El Khomri. Les manifestants qui se rendaient ensuite à la bourse du travail de Saint-Denis se sont retrouvés encerclés par les forces de l'ordre. 120 personnes ont alors été interpellées et deux d'entre elles placées en garde à vue : un syndicaliste de Sud-Rail et un sociologue, enseignant-chercheur à l'université Vincennes Saint Denis (Paris 8) et syndiqué à la CGT, Nicolas Jounin ; ils ont été arrêtés bien qu'ils n'aient commis aucune violence.

Le Comité fédéral de la Ligue des droits de l'Homme en Seine-Saint-Denis, réuni le jeudi 7 avril dernier, a adressé une lettre aux parlementaires du département pour faire part de ses observations à propos du projet de loi travail présentée par Mme El Khomri, ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. Il ne s'agit nullement pour la LDH de se substituer aux syndicats. Mais notre organisation généraliste compte dans son champ d'action les droits économiques et sociaux et s'est exprimé à ce titre afin de faire connaître sa très vive préoccupation sur les conséquences de ce projet de loi, en particulier dans notre département, dont une large frange de la population est déjà très fragilisée.

Ce jeudi soir, alors que toutes les personnes interpellées étaient relâchées, ces deux manifestants ont été déférés au parquet, accusés d'avoir "commis des violences contre les forces de l'ordre." Ils sont cités à comparaître ce vendredi 29 avril à 13h au tribunal de Bobigny.

La Fédération LDH 93 espère vivement que la justice établira la réalité des faits qui devrait conduire à la libération immédiate de ces deux syndicalistes. Elle appelle également à se rendre ce vendredi 29 avril, au rassemblement de soutien aux deux interpellés organisé à 13h devant le tribunal de Bobigny.

Saint-Denis, le 29 avril 2016